

COMMISSION DES FINANCES

Séance du Samedi 30 mai 1925

La Séance est ouverte à 19 heures 45 minutes, sous la Présidence de M. MILLIES LACROIX, Président,

PRESENTS : MM. MILLIES LACROIX. HEMRY BERENGER.

PAUL DOUMER. LEBRUN. LE GENERAL STUHL

BIENVENU MARTIN. R.G.LEVY. DEON PER-

RIER. BOUCTOT. MILAN. ROUSTAN.

RAIBERTI. HERVEY. HENRY CHERON.

FERNAND FAURE. CLEMENTEL.

=====

EQUILIBRE DU BUDGET DE 1 9 2 5

M. LE PRESIDENT.- La Commission va être appelée à se prononcer sur les propositions de M. LE RAPPORTEUR GENERAL relatives à l'équilibre du budget de 1925.

M. HENRY BERENGER, RAPPORTEUR GENERAL.- Les propositions initiales de la Commission, telles qu'elles se trouvent formulées au Tome 1^o du rapport général, se traduisent par la balance suivante :

Recettes	32.974 millions
Dépenses.....	32.496 millions
Excédent.....	478 millions.

Mais, en raison des demandes ultérieures du Gouvernement, des modifications ont dû être apportées à l'évaluation des recettes. Ces modifications se justifient par la nécessité de tenir compte : 1^o du vote tardif du budget; 2^o des modifications apportées à la loi de finances; 3^o des plus-values réalisées dans la perception des impôts.

D'autre part, les décisions prises par le Sénat au sujet des divers crédits, ont élevé le chiffre des dépenses.

En tenant compte de ces divers éléments, la balance s'établit ainsi :

Recettes.....	33.710.984.000 Frs
Dépenses.....	<u>32.690.111.000 Frs</u>
Excédent.....	1.020.873.000 Frs

Mais cet excédent sera réduit obligatoirement de 279 millions en raison de la réintroduction de divers crédits à laquelle devra procéder la Chambre. L'excédent net n'est donc d'ores et déjà, en réalité que de 741 millions.

Que devons-nous faire de cet excédent ?

Trois solutions me paraissent possibles :

1° La Caisse des pensions, ^{pour} ~~par~~ laquelle une annuité est prévue au budget ne fonctionnera pas. On pourrait proposer au Gouvernement d'affecter au paiement des pensions, en sus du montant de l'annuité prévue, une somme de 700 millions prise sur l'excédent.

2° L'évaluation que l'on a faite des recouvrements à effectuer au titre de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre et du montant de l'annuité à recevoir de l'Allemagne en exécution du plan Dawes pourrait les ramener, la 1° de 1.300 millions à 1 milliard et la seconde 1.339 millions à 1 milliard, ce qui réduirait l'évaluation des recettes et, par conséquent, l'excédent de 639 millions.

3° L'évaluation des recettes tient compte non-seulement des plus-values acquises dans le recouvrement des impôts, mais encore des plus-values espérées pour les mois restant à courir. On pourrait se borner à ne tenir

compte que des premières, ce qui réduirait l'excédent de 359 millions. Si l'on ramène en outre l'évaluation des recouvrements au titre de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre de 1.300 millions à 1 milliard, l'excédent se trouvera réduit de 359 + 300 soit 659 millions.

M. PAUL DOUMER.- En bonne doctrine financière, nous ne devrions pas tenir compte des plus-values.

Ne pourrait-on appliquer cette doctrine et diminuer de ce chef l'excédent de 800 millions, ce qui avec les 300 millions retranchés à la contribution sur les bénéfices de guerre, enlèverait cette apparence d'excédent, puisque aucun de nous ne peut se faire d'illusion sur ce prétendu excédent.

M. LE RAPPORTEUR GENERAL.- Je ne puis accepter votre suggestion. Il y a des plus values qui sont acquises. Elles se montent à 341 millions; j'estime que nous ne pouvons pas en tenir compte.

M. PAUL DOUMER.- Mais vous n'êtes pas sûr de n'avoir pas à enregistrer des moins values au cours des derniers mois de l'exercice. Il serait donc prudent de ne pas tenir compte des plus values réalisées jusqu'à ce jour.

Ces réserves faites, je me rallie à la 3^e des solutions proposées par M. le Rapporteur Général.

M. CHERON.- Je m'y rallie également.

M. MILAN.- Ne peut-on, en outre, tenir compte des dépenses supplémentaires qui se produiront au cours de l'exercice et qui réduiront l'excédent que nous constatons ?

M. PAUL DOUMER.- Normalement, ces dépenses supplémentaires sont compensées par les annulations qui se pro-

duisent en fin d'exercice.

La proposition de M. LE RAPPORTEUR GENERAL tendant à réduire l'excédent apparent ~~en diminuant l'évaluation~~ en diminuant l'évaluation des recettes de 300 millions sur la contribution sur les bénéfices de guerre et en tenant compte que des plus-values effectivement réalisées dans la perception des impôts, est adoptée à l'unanimité.

En conséquence le budget de 1925 s'équilibre ainsi :

Recettes.....	33.051.984.000 Frs
Dépenses.....	32.690.111.000

Excédent.....	361.873.000 Frs

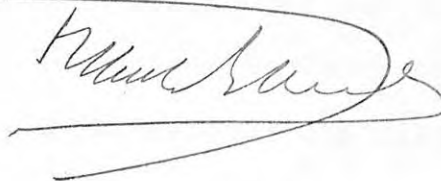
DEMISSION D'UN RAPPORTEUR

M. ROUSTAN fait connaître qu'en raison de sa nomination aux fonctions de rapporteur du budget de l'Intérieur, il donne sa démission de rapporteur du budget de la Marine Marchande.

La Séance est levée à 20 heures.

Le Président

de la Commission des Finances :



+++++